



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2021

DELIBERATION N° D-21-06

VU les dispositions des articles L-331 8 et R-331 23, R-331 29 du Code de l'Environnement fixant les attributions du Conseil d'Administration,

VU les dispositions de l'article 21 du décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 fixant la composition du Conseil d'Administration,

VU les dispositions des articles R-331 38, R-331 40, R-331 41, du Code de l'Environnement fixant les dispositions financières et comptables,

VU la délibération n°18-17 en date du 29 juin 2018, approuvant l'installation de mouillages en cœurs du Parc national de la Guadeloupe,

Considérant le rapport de la Directrice, présentant la nécessité de modifier les délais d'exécution ainsi que le plan de financement des travaux de mouillages, pour tenir compte d'une étude du sol supplémentaire non prévue initialement et réalisée pour permettre une description complète des conditions des travaux, et pour laquelle l'établissement a reçu une subvention du Ministère de tutelle en 2019,

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,

Décide

Article 1

Le nouveau calendrier prévisionnel de fin des travaux est fixé au 31 juillet 2021.

Article 2

Des opérations de travaux ainsi que leurs plans de financements ci-après, visant à compléter les dossiers des demandes de subvention FEAMP, sont approuvés.

Montant total de l'opération :	341 500,00 €
Montant de l'aide européenne FEAMP :	211 875,00 €
Montant de l'aide MTE (perçu) :	18 332,50 €
Montant de l'aide ETAT MTE	35 312,50 €
Montant de la participation PNG :	75 980,00 €
Total :	341 500,00 €

Article 3

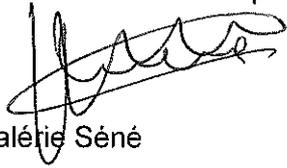
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de la Guadeloupe conformément aux dispositions du décret n°2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR / DEVN0826323D).

Fait à Saint-Claude, le 12 février 2021.

Le président du conseil d'administration
de l'établissement public
du parc national de la Guadeloupe


Ferdy Louisy

La directrice de l'établissement public
du parc national de la Guadeloupe


Valérie Séné